

Argent et esprit – ou la crédibilité du corps médical

Christian Kind, président de la SSP, St Gall
Traduction: Rudolf Schlaepfer, La Chaux-de-Fonds

Chers membres de la SSP,

Ces dernières années beaucoup d'entre vous se sont penchés intensivement sur les problèmes liés aux réseaux de soins intégrés ou managed care. Suite aux discussions qui ont été menées au sein de la SSP et que j'ai pu suivre, se dégage une position visible à l'extérieur que je résumerai comme suit: les pédiatres ayant l'habitude de pratiquer en réseau et de manière très économique déjà actuellement, les réseaux ne représentent pas une nécessité, mais pas non plus une menace. Il est donc important pour les pédiatres d'influencer l'évolution future qui ira inévitablement en direction réseaux intégrés, de sorte à préserver les intérêts de la pédiatrie.

Dans ce sens, le comité a salué et soutenu le travail politique intensif de la FMH et de la MFE afin d'influencer la révision en cours de la Loi sur l'assurance maladie. La proposition de loi présentée comporte l'adhésion facultative, l'interdiction aux assureurs d'exploiter des réseaux ou d'y détenir une participation et une amélioration de la compensation des risques entre assureurs, ce qui pourrait représenter un progrès certain par rapport à l'état de droit actuel qui accorde une grande liberté aux assureurs concernant la conclusion de contrats spécifiques avec les patients et la création et gestion de centres médicaux.

Or le résultat de la votation générale de la FMH indique que les deux tiers du corps médical ne se satisfont pas des termes négociés par ses représentants. Malheureusement nous ne savons pas comment ont voté les pédiatres, mais nous imaginons que là aussi règne un certain scepticisme de la base. Lors de la chambre médicale extraordinaire du 26 octobre, tous les orateurs ont souligné l'importance d'accepter une décision démocratique et d'éviter à tout prix que le corps médical soit divisé sur ce sujet. Mais il ne suffit pas de faire état d'un consensus superficiel si nous

voulons rester crédibles face à l'opinion publique. Des acteurs puissants dans le domaine de la santé ne se priveront pas de faire apparaître la résistance des médecins contre la proposition de loi comme pure défense d'intérêts particuliers et particuliers.

Il est bien évidemment légitime que nos associations professionnelles défendent nos intérêts financiers. Pour les défendre de manière crédible, il faut des arguments concrets et solidement étayés et, dans la situation actuelle, surtout des propositions concrètes concernant l'aspect que devrait avoir, de l'avis du corps médical, la réforme sans aucun doute nécessaire de notre système de santé. Les arguments décisifs pour le résultat de la votation générale, soit le libre choix du médecin et la liberté d'entrepreneuriat du médecin, ainsi que la mise en danger du suivi des patients par la coresponsabilité budgétaire, ne pourront être défendus de manière crédible qu'en apportant des alternatives valables. Le libre choix du médecin ne peut certainement signifier que nous exigeons la garantie d'un libre accès à un nombre illimité de spécialistes sans tenir compte de la pertinence médicale et des frais occasionnés. Pas plus que le renoncement à la coresponsabilité budgétaire dans les réseaux de soins intégrés ne devrait donner l'impression que nous voulons nous soustraire à la responsabilité pour les coûts occasionnés par nos traitements.

Suite à ce vote démocratique, le prochain but de la FMH doit être de mener à bien le référendum. Pour que ce projet, et les coûts qu'il engendre, soit profitable à la prise en charge médicale de la population, on ne devra en aucun cas se limiter à obtenir un vote négatif à la proposition de loi par le souverain. Si le corps médical n'agit pas de façon proactive, il faudra s'attendre à la suppression de l'obligation de contracter, laissant encore plus de liberté aux assureurs pour organiser la prise en charge

ambulatoire selon leurs intérêts. Notre seule chance consiste à présenter des propositions pouvant persuader le monde politique et le peuple que les médecins sont des représentants crédibles des intérêts de leurs patients. Ce rôle étant un des piliers de notre éthique professionnelle, cela ne devrait pas s'avérer trop difficile ...